

Mardi 21 février 2012

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DU 21 FEVRIER 2012

Sous la présidence de Monsieur Harold MARTIN, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 21 février, a adopté un projet de loi du pays, approuvé un projet de délibération du gouvernement, émis un avis et adopté 16 arrêtés.

Médicaments :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un projet de loi du pays relatif à la prise en charge des médicaments. Ce texte est l'une des mesures proposées par le gouvernement pour contribuer à l'équilibre des comptes sociaux. Il est ainsi proposé de renforcer l'incitation à l'usage des médicaments génériques en remplaçant le dispositif en vigueur par un dispositif imposant le remboursement des médicaments de la liste (181 références de génériques) sur la base du médicament générique le moins cher disponible sur le territoire. Pour être totalement efficace cette mesure sera accompagnée d'une communication adaptée, visant à prévenir un éventuel contournement par la prescription de molécules non disponibles en « générique ». Pour renforcer encore l'incitation, il est également proposé de conditionner la dispense d'avance de frais (tiers payant) à l'acceptation par l'assuré de la substitution d'une spécialité prescrite par une spécialité générique. Enfin, pour clarifier et préciser les règles de prise en charge des médicaments, il est proposé une réécriture complète de l'article qui en précise les modalités.

Calamités agricoles :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconnu la commune de Bourail comme sinistrée par les pluies du 14 au 16 décembre 2011 pour les spéculations suivantes : maïs, maraîchage, barrières et balancines et infrastructures.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déclaré l'évènement climatique du 24 au 26 décembre 2011 accident climatique exceptionnel, pour le caractère pluies exceptionnelles pour les communes de Yaté, Mont Dore , Thio, La Foa, Ouégoa, Pouébo, Hienghène, Touho, Poindimié, Ponérihouen, Houailou, Kouaoua et Canala et pour le caractère inondations, les communes de Bourail, Koné, Voh et Kaala-Gomen. En conséquence, ce sont 194 sociétaires de la caisse d'assurance mutuelle agricole (CAMA) qui seront indemnisés pour un montant global de 41 010 620 F CFP.

Subventions :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'un montant de 2 000 000 F CFP à l'association terre brûlée pour l'organisation du festival « Action for one love pour le caillou ».

Avis :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable à la proposition de délibération relative au calcul de l'impôt sur le revenu des contribuables ayant en charge des enfants scolarisés.

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la désignation de ses nouveaux représentants au sein de la compagnie Air Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le plan d'attribution des bourses avec affectation spéciale destinées aux candidats à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie pour l'année universitaires 2012/2013.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'interdiction temporaire de la circulation maritime et de certaines activités nautiques entre la baie de l'Anse-Vata et l'île aux Canards le dimanche 26 février en raison de l'organisation par le club de l'Olympique de Nouméa de la traditionnelle épreuve de natation de masse dénommée « traversée Anse-Vata – île aux Canards ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé diverses opérations domaniales et a habilité son président à intervenir aux actes correspondants.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'attribution d'une dérogation à la durée hebdomadaire de travail en faveur de la société MANPOWER Nouvelle-Calédonie pour ses interventions sur le site de VALE Nouvelle-Calédonie GORO.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de la composition nominative du comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité son président à ester en justice et à le défendre devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie (Affaire Waheo WAHEO).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 11 visas long séjour, 2 titres de séjour, 15 autorisations de travail et 220 autorisations de travail concernant les projets miniers.

Mesure individuelles :

- Monsieur Alain SWETSCHKIN est nommé secrétaire général adjoint du gouvernement chargé des établissements publics.
- Monsieur Léon WAMYTAN est nommé secrétaire général adjoint du gouvernement chargé des affaires sanitaires, sociales et rurales, de la culture et des affaires coutumières.
- Monsieur Gildas LEBRET est nommé secrétaire général adjoint du gouvernement chargé des moyens, de l'économie et des finances.
- Monsieur Bernard CHERIOUX est nommé secrétaire général adjoint du gouvernement chargé de l'emploi, de la formation, de l'éducation, de la jeunesse et des sports.
- Monsieur Samuel HNEPEUNE est nommé secrétaire général adjoint du gouvernement chargé de l'aménagement et du développement.

Enfin le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès sur l'ordre du jour suivant : projet de loi du pays instituant une taxe générale sur les activités (TGA), projet de délibération fixant les modalités de délimitation des zones de développement prioritaires (ZODEP) de la Nouvelle-Calédonie, projet de délibération relative au système électrique en Nouvelle-Calédonie.